

TOURNOI DE L' U.S. SAINTEs T.T.

REGLEMENT

ARTICLE 1 : L'U.S. SAINTEs T.T. organise **samedi 11 février 2023**, son 12ème tournoi annuel.

Salle Edouard MATARASSO, Parc des Expositions - Esplanade Mendès France, à Sainte (17).

9 tableaux, sans consolante, seront dotés de coupes à titre définitif et de nombreux lots.

d'une valeur totale de 1000€

Le tournoi se déroulera sur 14 tables, sans interruption.

ARTICLE 2 : Il est prévu un tableau féminin. Si le nombre de joueuses (quatre) ne suffit pas à remplir ce tableau, elles seront intégrées dans le tableau correspondant à leur nombre de pts/clt et recevront les récompenses prévues pour leur tableau.

ARTICLE 3 :

Tableaux et Horaires

SAMEDI 11 février 2023

TABLEAUX	Catégories	Nbre de Joueurs	Fin du Pointage	Début du Tableau	inscription
TABLEAU A	500 pts à 699 pts	21	8 h 30	Début 9 h 00	6 €
TABLEAU B	700 pts à 899 pts	21	8 h 30	Début 9 h 00	6 €
TABLEAU C	JEUNES (cadet – de 800 pts)	18	10 h 30	Début 11 h 00	4 €
TABLEAU D	900 pts à 1599 pts	24	10 h 30	Début 11 h 00	6 €
TABLEAU E	500 pts à 1199 pts	42	12 h 00	Début 12 h 30	6 €
TABLEAU F	DAMES	10	13 h 30	Début 14 h 00	6 €
TABLEAU G	VETERANS	32	13 h 30	Début 14 h 00	6 €
TABLEAU H	1000 pts à N°	24	14 h 30	Début 15 h 00	7 €
TABLEAU I	500 pts à 999 pts	42	15 h 30	Début 16 h 00	6 €

ARTICLE 4 : Les engagements sont limités à **2 tableaux**. Les tableaux sont limités avec un maximum de joueurs.

Les engagements sont à transmettre au plus tard le vendredi 10 février 2023 à 20 heures

- par Tél. ou SMS au **06 79 64 74 11** (Didier Bonhomme)
- par mail : d.d.bonhomme@wanadoo.fr ou usstt@outlook.fr
- Inscription en ligne en scannant le QR Code ci contre
- inscription en ligne sur le site du club www.saintestt.fr



ARTICLE 5 : Le montant de l'inscription est indiqué sur le tableau ci-dessus. Les droits d'inscription se régleront lors du pointage des participants. **Début de chaque tableau 30 minutes après la fin du pointage.**

Tout joueur ne se présentant pas à sa table après 3 appels de son nom sera éliminé du tableau.

ARTICLE 6 : Les joueurs et joueuses trouveront sur place un buffet et des boissons chaudes et froides.

ARTICLE 7 : Il sera fait application des règlements de la FFTT, le perdant arbitre la partie suivante. Les rencontres se dérouleront avec des **balles plastiques blanches ce qui interdit le maillot blanc**. La participation au tournoi implique l'acceptation pleine et entière du règlement.

La présentation de la licence compétition FFTT 2022/2023 (2^{ème} phase) sera exigée au pointage.

Le tirage au sort s'effectuera le vendredi 10 février 2023 à 20 heures 30, à la salle de l'U.S. SAINTEs T.T.

Le directeur de l'épreuve sera **M. Didier BONHOMME** et le juge-arbitrage du tournoi sera assuré par **M. Günter JEDAT**.

ARTICLE 8 : Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou vol.

ARTICLE 9 : Les récompenses seront remises uniquement aux personnes présentes sur les podiums lors de la cérémonie protocolaire.